



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Arrêté Municipal n°3895 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>ère</sup> catégorie à l'occasion du tournoi annuel de l'ASA Volley-Ball

Le Maire de Maisons-Alfort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.3321-1 et L.3334-2 1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/0060 du 10 janvier 2020 réglementant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département du Val-de-Marne,

Considérant la demande formulée le 22 mai 2025 par Madame [REDACTED] Présidente de de l'ASA Volley-Ball en vue d'être autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire,

**ARRÊTE**

**Article 1 –**

Madame [REDACTED] Présidente de de l'ASA Volley-Ball, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>ère</sup> catégorie, dans le Palais des Sports situé au 4 rue Edouard Herriot et le gymnase Condorcet situé 35 rue Danielle Casanova à Maisons-Alfort, le dimanche 22 juin 2025 de 8 heures à 20 heures 30, à l'occasion du tournoi annuel de l'ASA Volley-Ball.

**Article 2 –**

A cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons du groupe 1 défini à l'article L.3321-1 du Code de la Santé Publique, à savoir :

Boissons sans alcool, eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

**Article 3 –**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Maisons-Alfort
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Madame [REDACTED] Présidente de de l'ASA Volley-Ball qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Maisons-Alfort, le 22 mai 2025

MIS EN LIGNE LE 02/06/2025



Marie France PARRAIN  
Maire de Maisons-Alfort

Conseillère Départementale du Val-de-Marne